

Commune de SAINT-VICTOR**Séance du 4 octobre 2025**

Le samedi 4 octobre 2025 à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de membres**En exercice : 13****Présents : 11****Absents : 2****Nombre de suffrages exprimés :****Pour : 9****Contre : 3****Abstentions : 0**

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Patrick MARGAND, Jessica MOTTIN Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX

Absent : Tanguy ANTRESSANGLE pouvoir à Alain MESBAH-SAVEL, Axel CABLÉ.

Objet : Participation frais scolaires Saint-Jeure-d'ay

Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Vu l'absence d'école publique sur la Commune de Saint-Victor,
Vu le coût réel d'un élève à l'école publique de Saint-Jeure-d'ay d'un montant de 1336,24 €,
Vu le mode de calcul proposé par la Commune de Saint-Jeure-d'ay tenant compte d'un coefficient de pondération et fixant le montant des frais de participation à 1226,85 €,

Monsieur le deuxième adjoint rappelle que 3 enfants de la Commune de Saint-Victor sont scolarisés à l'école publique de Saint-Jeure-d'ay pour l'année 2024/2025.

Après avoir délibéré, à 9 voix pour et 3 contre, le Conseil Municipal :

Accepte le paiement des frais scolaires à l'école publique de Saint-Jeure-d'ay d'un montant de 3 680,55 € pour l'année 2024/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire



Patrick MARGAND

Le Maire,



Alain MESBAH-SAVEL

